

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
www.swisstribune.org

Recommandé

Monsieur le Président
Jean-Benoît Meuwly
Rue de la Gare 1
Case postale 861
1470 Estavayer-le-Lac

Estavayer-le-Lac, le 10 septembre 2014

Votre courrier du daté du 1^{er} septembre 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier¹ daté du 1^{er} septembre 2014. Ce courrier sous pli recommandé m'a été distribué contre signature, le 9 septembre 2014.

Vous me donnez un délai jusqu'au 5 septembre pour recourir, alors que vous savez qu'il n'existe pas de voie de recours devant un Tribunal indépendant. De plus, votre courrier m'étant parvenu hier soir, le délai de recours est échu. Il y a vice de forme et ce n'est pas la première fois !

Comme je vous ai informé dans mon courrier² daté du 30 août 2014, il y a violation de l'article 30 cste et j'allais porter l'affaire devant le Conseil d'Etat fribourgeois.

J'en ai encore discuté avec un juriste. Ce dernier était choqué de la manière arbitraire dont j'étais traité par l'Etat. Il m'a confirmé que j'avais droit à ce que cette affaire soit traitée par un Tribunal indépendant qui n'ait pas les mains liées par les relations qui lient les avocats aux Tribunaux.

Ce juriste m'a confirmé que mes droits fondamentaux constitutionnels étaient violés. Il m'a conseillé de porter plainte pénale pour arrêter les procédures en demandant la nomination d'un Tribunal qui remplisse les exigences de l'article 30 cste.

J'ai suivi son conseil. Je vous informe ici qu'en plus de ma démarche auprès du Conseil d'Etat de Fribourg, afin de mettre fin à ce harcèlement et de préserver mes droits, j'ai porté plainte pénale auprès du Ministère Public. En parallèle les démarches sont engagées pour obtenir la nomination d'un Tribunal qui réponde aux exigences de l'article 30 cste.

De plus, par la présente, je vous informe que je recours contre votre décision devant ce Tribunal qui devra être nommé pour traiter les cas de crimes commis avec les relations qui lient les avocats aux Tribunaux.

Je vais également informer la FSA et les organes de protection des consommateurs qui sont directement concernés par ce type de criminalité que n'a pas prévu le législateur.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations cordiales

Dr Denis ERNI

Copie : Ministère Public

¹ Pièce d2394 : http://www.swisstribune.org/doc/d2394_140909JM_DE.pdf

² Pièce d2388 : http://www.swisstribune.org/doc/d2388_140830DE_JM.pdf